



## ***France travail :*** **Un système plus coercitif ?**

Les pages 156 et 157 du rapport de Thibault Guilluy sont très ambiguës sur le système de sanctions qui serait mis en place dans « France Travail ». Il est proposé, à ce titre, de supprimer la gestion de la liste et de s'interroger sur le maintien de l'ORE. A première vue on pourrait penser à un système complètement laxiste. Il n'en est rien.

Le rapporteur considère que les sanctions ne sont pas assez appliquées et qu'elles requièrent trop de travaux administratifs. Il regrette également un régime de sanctions trop normé et propose donc qu'un pôle d'agents issue de toutes les institutions se coordonne pour décider de sanctionner le dépourvu d'emploi qui ne respecterait pas son contrat d'engagement.

Il demande donc tout et son contraire, une vision plus souple des manquements qui devrait pour autant augmenter le nombre des sanctions !? Cette proposition consisterait donc en une suppression de l'égalité de traitement puisqu'une même faute serait ou pas sanctionnée en fonction des intervenants. Cette absence de règles pourrait rendre difficile de faire appel au médiateur puisqu'il n'aurait plus de texte pour dire le droit.

Cette proposition pose la question de l'avenir du service CRE de Pôle emploi. Quel est le devenir de nos collègues qui ont intégré cette plateforme ? Il est bien difficile de le lire dans ces deux pages. En effet, le rapporteur suggère que les conseils départementaux récupèrent cette activité ou la laisse aux équipes de « France Travail ».